

# LE DEVOIR



VOL. XCI - N° 88

LE JEUDI 20 AVRIL 2000

87c + TAXES = 1\$

POLITIQUE

LES ACTUALITÉS

LE MONDE

**PROJET DE LOI 99 AMÉLIORÉ:  
LES LIBÉRAUX REFUSENT  
LA MAIN TENDUE**  
PAGE A 7

**LES GASPÉSIENS  
PERDENT  
PATIENCE**  
PAGE A 2

**ELIAN NE PEUT  
QUITTER LES ÉTATS-UNIS  
POUR L'INSTANT**  
PAGE B 5

PERSPECTIVES

## Menu fretin

Spectaculaires, les attaques informatiques lancées contre d'importants sites Web en février dernier seraient en partie attribuables à un adolescent montréalais de 15 ans contre lequel la GRC vient de porter des accusations, non sans brandir cet exemple en témoignage de son efficacité en matière de crimes informatiques. Un criminel de 15 ans en mal de reconnaissance qui a fait joujou avec des opérations dont il ne mesurait pas toute la portée! Où sont passés les bons vieux criminels?

Que les coquins se le tiennent pour dit: quoi qu'ils fassent pour échapper au bras de la justice, la GRC attrape toujours son homme. Même lorsqu'ils commettent leurs ignobles crimes bien dissimulés derrière les bits et les octets de leurs activités en ligne. Surtout, devrait-on ajouter, s'ils ont l'âge insouciant et frondeur de l'adolescence. C'est un officier de la GRC qui l'a dit en conférence de presse hier à Montréal: «*Qui qu'ils soient, où qu'ils soient, les hackers ne sont plus à l'abri des enquêtes criminelles.*»

La preuve de cette affirmation, le porte-parole de la Gendarmerie royale venait tout juste de la donner en confirmant que l'enquête menée conjointement par la GRC, le FBI, le département de la Justice des États-Unis et le National Infrastructure Protection Center au sujet d'attaques informatiques lancées en février dernier contre d'importants sites Web avait mené à l'arrestation d'un adolescent de 15 ans habitant Montréal.

Ces attaques par déni de service, qui se sont produites entre les 7 et 14 février, ont consisté à utiliser des ordinateurs piratés pour inonder de fausses requêtes les serveurs de plusieurs des sites Web les plus fréquentés, Yahoo, Buy.com, eBay, CNN, Amazon, Microsoft Network, ZDNet et E\*Trade, perturbant ainsi leurs activités pendant quelques heures.

À en croire les représentants de l'ordre, l'arrestation, samedi, de cet adolescent trop bête pour se fermer la trappe dans les groupes de bavardage Internet — ce qui a d'ailleurs permis de le retracer — porte un coup à l'idée qui veut que la police soit impuissante face aux criminels du cyberspace. Ce qui est de nature, bien sûr, à rassurer le bon peuple d'internautes qui commence à peine à s'habituer au commerce électronique et à vaincre ses réticences quant à la sécurité des activités en ligne.

Rassurant, vraiment? Qu'il ait fallu plus de deux mois d'efforts conjoints de la GRC, du FBI et du ministère américain de la Justice, sans compter le concours d'entreprises spécialisées, pour identifier et épingle Mafiaboy, hacker débutant, simple «*script kiddie*» (c'est-à-dire qui utilise des outils déjà disponibles plutôt que de les fabriquer lui-même) qui n'a rien d'un génie et qui aurait laissé des traces de son méfait devrait nous rassurer?

Pour l'heure, l'adolescent est accusé de méfait à l'encontre du site de CNN et des sites qu'il héberge. Fort bien, mais qu'en est-il des autres sites visés par les attaques de février? Mafiaboy avait-il des complices? Et si on a la preuve de sa participation aux autres attaques, qu'attend-on pour porter d'autres accusations?

Parce que les attaques visaient des sites Web commerciaux à grand débit, des sites-vedettes bien connus du grand public, l'affaire a fait beaucoup de bruit malgré des dommages somme toute assez réduits (des serveurs qui tombent ou qui ralentissent, ce n'est tout de même pas la fin du monde). Bill Clinton lui-même et sa ministre de la Justice, Janet Reno, s'en sont mêlés, y allant de déclarations solennelles sur la nécessité de poursuivre ces cybercriminels qui menacent la «*nouvelle économie*». Il fallait donc un coupable, et vite, dût-il être un modeste adolescent en mal de reconnaissance.

Ce coupable — ou présumé tel puisqu'on n'en est qu'à l'étape des mises en accusation — c'est la GRC qui nous le procure, cette GRC qui attrape toujours son homme, même dans un environnement où les frontières ne veulent plus dire grand-chose. L'occasion était sans doute trop belle de montrer qu'en matière de crimes informatiques, les forces de l'ordre veillent au grain. Le hic, c'est qu'en faisant leur démonstration à partir des élucubrations d'un adolescent dont on ne connaît pas encore le degré de responsabilité dans cette affaire, le message risque de tomber à plat. Pour tant, des criminels, des vrais, qui profitent des failles de la technologie informatique, il doit bien y en avoir quelques-uns.

**MÉTÉO**

Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 12 Min: 4	Québec Nuageux. Max: 8 Min: 2
---	-------------------------------------

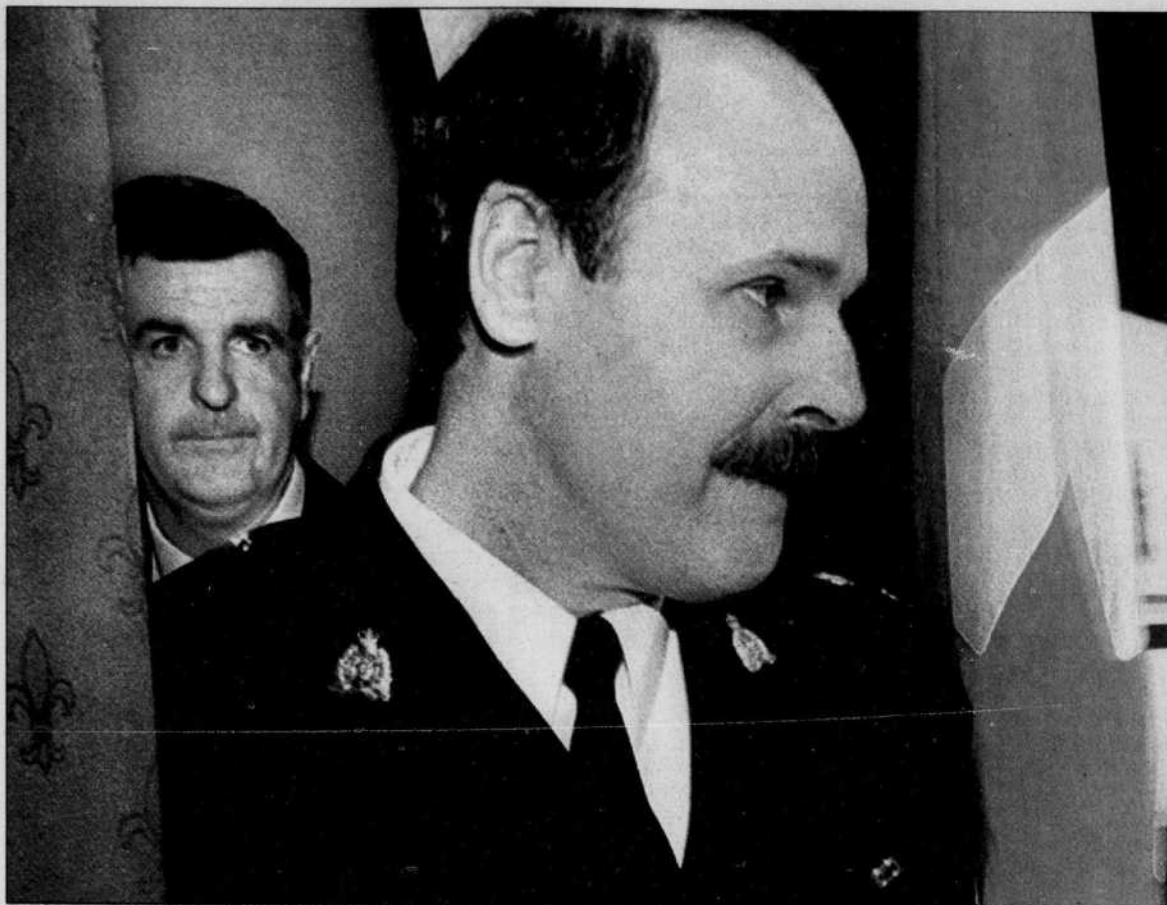
Détails, page B 6

**INDEX**

Annonces..... B 6	Idées..... A 9
Avis publics..... A 6	Monde..... B 5
Bourse..... B 4	Politiques..... A 7
Culture..... B 8	Sports..... B 6
Économie..... B 1	Mots croisés..... B 6
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 7

www.ledavoir.com

## Mafiaboy démasqué



Jean-Pierre Roy et Yves Roussel, respectivement des services des crimes informatiques et des crimes économiques de la GRC, ont dévoilé hier devant une bonne cinquantaine de journalistes canadiens et américains de menus détails au sujet de l'arrestation de Mafiaboy.

## Un ado montréalais est accusé du piratage du site de CNN

Après Elian, Mafiaboy est la dernière sensation de l'Amérique, *made in Montreal* cette fois. La ministre américaine de la Justice, Janet Reno, le FBI et la GRC n'ont eu que de mauvais mots pour ce jeune hacker montréalais formellement accusé de «*méfait de données*» pour s'en être pris au site Internet de CNN. Et l'enquête est loin d'être terminée.

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Amazon et autres E\*Trade — par une série d'attaques puérides et peu astucieuses.

Avec l'aide du FBI, la GRC a arrêté un pirate montréalais de 15 ans soupçonné d'avoir paralysé les plus grands sites commerciaux américains — Yahoo, eBay,

Mafiaboy — c'est son pseudonyme — a laissé des traces numériques des actes illégaux qu'il a commis entre

VOIR PAGE A 10: ADOLESCENT

## Fièvres de lecture

Porte-parole de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, Dany Laferrière évoque ses lectures de jeunesse

Ses premiers souvenirs de lecture font état d'ouvrages cachés entre les piles de draps propres de sa grand-mère, à Petit-Goâve. Puis, il y a eu l'ivresse d'un alcool de cerise accompagnant la lecture d'André Maurois. Chez l'écrivain Dany Laferrière, les souvenirs littéraires s'associent à des expériences sensorielles et émotives. Porte-parole de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, célébrée aujourd'hui à travers le monde, il reconstitue le chemin qui l'a conduit entre les pages des livres.

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

À son début, il s'agissait de tracer des lettres qui formaient des mots. Pour apprendre à lire, Laferrière utilisait un manuel de lecture qui lui a révélé quelques auteurs haïtiens. «*Au moins, à travers les mots, je découvrais les paysages de mon enfance que je connaissais*», dit-il.

Chez sa grand-mère, à Petit-Goâve, «*il n'y avait pas de bibliothèque officielle ou traditionnelle, mais on trouvait des livres dans la maison*». La grand-mère cachait des livres entre les serviettes et les draps. «*C'était comme une cache au trésor.*»

On soulevait une serviette: on trouvait un livre! Le petit Dany ne se fait pas prier. Goulument, il lit la Comtesse de Ségur, qu'il relit encore aujourd'hui, avant de tomber dans *Capitaines courageux*, de Rudyard Kipling. Là, il suit la vie difficile de ce petit moussaillon, près des marins qui naviguent sur les mers du Nord. «*J'étais impressionné par ce livre, et je me demandais comment Kipling avait fait pour tirer cette émotion de moi*», dit Laferrière, intrigué comme un enfant qui démonte une petite voiture pour en apprendre le fonctionnement.

VOIR PAGE A 10: LECTURE

■ Lire autre texte en page B 8



Dany Laferrière

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

## Un cadre de l'UQAM démissionne et empoche 290 000 \$

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD  
LE DEVOIR

Un vice-recteur de l'Université du Québec à Montréal a empoché une indemnité de départ de 290 000 \$ après avoir démissionné de son poste à la fin du mois de mars dernier et au bout de quatre ans de service.

Le comité exécutif de l'UQAM prenait connaissance il y a trois semaines de l'intention de démissionner du vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, Alain Dufour. Tel que le révélait hier le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal dans son plus récent bulletin d'information, le *Spug-info*, M. Dufour doit recevoir 290 000 \$ en guise d'indemnité de départ.

VOIR PAGE A 10: UQAM

## Réforme municipale

## Québec propose et dispose

Le livre blanc ouvre la porte à de nouvelles sources de revenus

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard compte se garder la part du lion dans la mise en place, la planification et la gestion de sa réorganisation municipale qui sera dévoilée mardi. Selon la dixième version du projet de livre blanc de la ministre Louise Harel, dont *Le Devoir* a obtenu copie, Québec procédera essentiellement par décrets à une réforme basée sur les fusions et le renforcement des agglomérations, mais en ouvrant la porte à de nouvelles sources municipales de revenus. Dans ce document de 75 pages daté du 30 mars,

VOIR PAGE A 10: MUNICIPALITÉS

## Animaux menacés: la liste s'allonge

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le Québec compte officiellement depuis hier six nouvelles espèces animales classées «menacées» et une «vulnérable», soit la petite rainette faux-grillon, qui mesure à peine trois centimètres, dont les déclin respectifs illustrent à leur façon les menaces que font peser sur les milieux naturels l'urbanisation et les activités agricoles, industrielles et forestières.



Tortue-molle à épines (sud du Québec)

Le Québec protège déjà par sa Loi sur les espèces menacées et vulnérables 19 espèces végétales, dont une majorité ne se retrouve que sur son territoire. La province abrite, au dernier décompte, 2590 espèces de plantes vasculaires et 6118 invasives (mousses, algues, champignons, lichens, etc.). Quant aux vertébrés, dont la protection des plus vulnérables se faisait attendre, le Québec dénombre chez lui 90 mammifères, 326 oiseaux, 16 reptiles, 21 amphibiens et 198 poissons.

La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, adoptée en 1989, n'avait donné lieu qu'au seul classement du chevalier cuirvé, un poisson de la famille des catostomidés

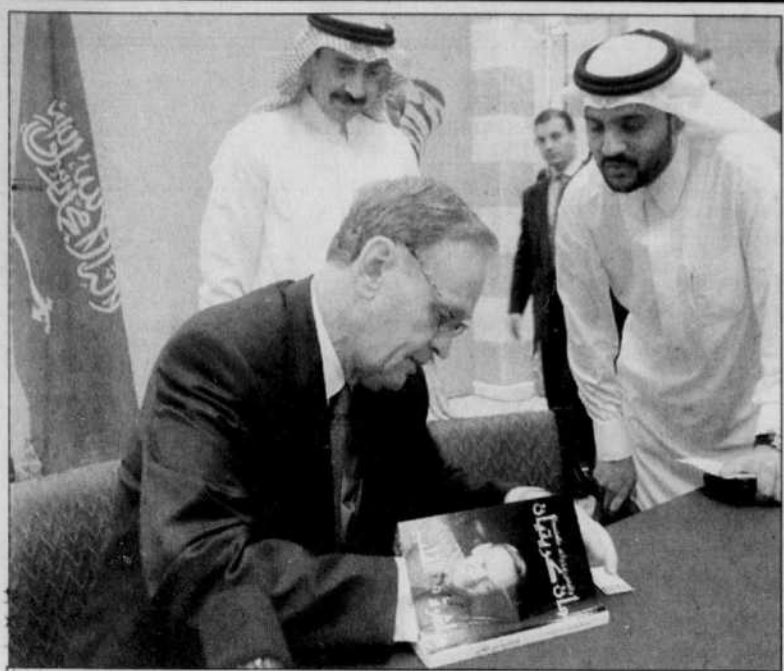
VOIR PAGE A 10: ESPÈCES

**LES MEILLEURS LIVRES**  
LES MEILLEURS PRIX

BQ En vente chez votre libraire  
Catalogue complet: www.livres-bq.com

Claire Martin Dans un gant de fer La poe droite 216 p., 8,95 \$	Claire Martin Dans un gant de fer La poe gauche 232 p., 8,95 \$	Timothy Findley Guerres 304 p., 9,95 \$	Trevor Ferguson Train d'enfer 352 p., 9,95 \$	Daniel Polquin La Côte de Sable 312 p., 9,95 \$	Louis Gauthier Voyage en intente avec un parapluie 96 p., 6,95 \$	Matt Cohen Café Le Dog 224 p., 8,95 \$
--	--	---	---	---	--	--

• POLITIQUE •



Jean Chrétien signe une version arabe de son autobiographie.

Moyen-Orient

# Chrétien estime n'avoir fait aucun faux pas

NAHLAH AYED  
PRESSE CANADIENNE

Arabie Saoudite — Le premier ministre Jean Chrétien estime que son premier voyage officiel au Moyen-Orient a été couronné de succès, en dépit des critiques acerbes qui ont jalonné son parcours.

Les objectifs qu'il s'était fixés au départ ont été atteints, a-t-il soutenu hier, au cours de la dernière conférence de presse de son périple.

M. Chrétien a fait durant son voyage des déclarations controversées qui ont pu laisser croire qu'il prenait parti dans certains dossiers fort délicats qui opposent les forces politiques en présence au Moyen-Orient.

Mais le premier ministre prend toutes ces critiques avec un grain de sel. «Quand je commence quelque chose, il arrive que les gens soient un peu dubitatifs. Mais au bout du compte, je tente de livrer la marchandise, et je suis très heureux d'avoir fait ce voyage car je crois que c'est très important pour le Canada de l'avoir fait», a-t-il dit.

M. Chrétien avait fait sourcilier bien des gens, la semaine dernière,

en affirmant qu'Israël avait le droit de conserver le lac de Tibériade, une importante ressource en eau du pays, alimentée par les hauteurs du Golan. Or la Syrie estime qu'Israël lui a ravi les hauteurs du Golan, qui font partie, selon elle, du territoire syrien.

Plus tôt, il avait fait écarquiller bien des yeux en affirmant que les Palestiniens devaient utiliser la menace d'une déclaration unilatérale d'indépendance pour faire avancer leur cause dans les fragiles négociations de paix présentement en cours.

Pourtant, clame M. Chrétien, personne parmi les chefs d'Etat et leaders politiques rencontrés n'a semblé affecté par la controverse entourant ses déclarations. «Personne ne m'a parlé de ces supposés problèmes. Pas une fois, pas une seule fois», a-t-il dit.

Dans la presse du Moyen-Orient, les commentaires de M. Chrétien ont été qualifiés de gaffes ayant risqué de compromettre la légendaire neutralité politique du Canada.

À Ottawa, dans les rangs de l'opposition, on s'était empressé de dire que le premier ministre devrait rentrer au pays au plus tôt.

# Les libéraux refusent la main tendue

Les références à la dimension canadienne du Québec et à l'avis de la Cour suprême sur la sécession font maintenant partie du projet de loi 99. Mais ce ne sera pas suffisant pour que les libéraux l'appuient et qu'un consensus émerge à l'Assemblée nationale.

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Tendant la main aux libéraux, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a déposé, hier, une réécriture du projet de loi 99 sur les droits fondamentaux du peuple québécois, qui comprend maintenant une référence à l'entrée du Québec dans la fédération canadienne en 1867 et une autre à l'avis de la Cour suprême sur la sécession. Mais ces changements n'ont pas su rallier l'opposition officielle, qui continue à s'opposer au projet de loi en bloc.

Outre ces deux références qui étaient absentes du projet de loi présenté en décembre dernier, deux omissions dénoncées par le chef libéral Jean Charest, la nouvelle version traite des autochtones dans le préambule tout en y consacrant deux articles spécifiques, au lieu de s'en tenir à une ligne dans le préambule. De plus, le projet de loi réécrit comprend un article sur le français, langue officielle du Québec, dont l'Etat doit favoriser la qualité et le rayonnement.

Mais en dehors de ces ajouts, le nouveau texte reste rivé, à quelques détails près, à celui qui l'a précédé.

Invitant le Parti libéral à présenter leurs propres amendements au projet de loi 99 s'il le souhaite, M. Facal a demandé à M. Charest et à ses troupes de choisir entre les intérêts du Québec et leurs intérêts partisans. «Ce n'est pas un projet de loi sur la souveraineté ou sur le fédéralisme», a soutenu M. Facal au cours d'une conférence de presse qui a suivi le dépôt de la «réimpression» du projet de loi à l'Assemblée nationale. «Il n'est pas l'acte I d'une quelconque mise en scène souverainiste comme le supposent certaines personnes qui voient des complots partout.»

Avant de rédiger cette nouvelle mouture du projet de loi 99, le gouvernement n'a consulté ni le Parti libéral ni l'Action démocratique du Québec, M. Facal estimant qu'on ne peut légiférer derrière des portes closes ou «dans un petit restaurant de la Grande Allée».

Le critique libéral en matière constitutionnelle, le député de Cha-

pleau Benoit Pelletier, a qualifié «de changements mineurs ou de changements cosmétiques» les modifications qu'a apportées le gouvernement au projet de loi 99. Le Parti libéral s'opposera à la nouvelle version du projet de loi comme à la première. «Nous sommes en présence ici d'un projet de loi qui présente un vice de forme majeur, au-delà du contenu, parce qu'il est proposé, dans l'article 1 qui est toujours à son programme, la souveraineté du Québec», a-t-il dit, soulignant que le PQ était d'ailleurs en train de «radicaliser sa position» à l'égard de son option. Estimant qu'il était «étonnant et aberrant» que l'opposition officielle n'ait pas été consultée pour la réécriture du projet de loi, M. Pelletier a indiqué qu'aucune décision n'était prise quant à la participation ou non du PLQ à la commission parlementaire étudiant le projet de loi article par article.

Appelé à préciser avec quels articles du projet de loi 99 le PLQ était carrément en désaccord, M. Pelletier a mentionné l'article 1, qui stipule que le peuple québécois peut, en fait et en droit, disposer de lui-même en vertu du droit international. Selon le député, cette prétention est fautive et elle est «attaquable devant les tribunaux».

De son côté, le chef de l'ADQ, Mario Dumont a critiqué le gouvernement

pour n'avoir fait aucun effort afin de consulter les partis d'opposition. A cause d'une «joute partisane», l'Assemblée nationale est incapable de répondre à la loi fédérale sur la clarté au nom de tous les Québécois, a-t-il déploré.

Sur la question autochtone, la nouvelle version du projet de loi 99 fait référence dans le préambule à la résolution, adoptée par l'Assemblée nationale en 1985, qui établit leur droit à l'autonomie au sein du Québec. Dans les articles 11 et 12 du projet de loi, l'Etat du Québec reconnaît les droits existants — ancestraux ou issus de traité — des nations autochtones du Québec. Le projet de loi reprend également les grands objectifs du gouvernement en matière de nations autochtones visant leur développement et l'amélioration de leurs conditions économiques, sociales et culturelles.

En commission parlementaire, quelques groupes, dont le Mouvement national des Québécois, avaient dit souhaiter que le projet de loi mentionne que le français est la langue nationale du Québec. M. Facal a expliqué que cet ajout, qui a peu de chose à voir avec une riposte au projet de loi C-20 sur la clarté, s'inscrit dans une volonté gouvernementale de «travailler à la définition d'une charte des droits collectifs du peuple québécois».

# Des organisateurs conservateurs québécois passent à l'Alliance canadienne

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le départ de plusieurs organisateurs québécois identifiés au Parti conservateur pour l'équipe de Tom Long, un aspirant à la direction de l'Alliance canadienne, porte un «gros coup» aux conservateurs, a admis hier le député conservateur de Chicoutimi, André Harvey.

«Ce n'est pas un plus pour nous, et on doit tenir compte de tout ça dans nos réflexions», a affirmé hier M. Harvey au cours d'un entretien téléphonique.

«Actuellement, au Québec, nous avons de la difficulté à avoir des organisateurs, ce n'est pas facile. Il ne faut

pas trop en perdre. Ça doit nous interpellier beaucoup.»

Plusieurs organisateurs qui ont fait les batailles électorales du Parti conservateur au Québec ont décidé de prêter main-forte à Tom Long, un stratège de la campagne du premier ministre ontarien, Mike Harris. En tournée hier à Montréal, M. Long doit annoncer sous peu sa candidature à la direction du nouveau parti de droite, l'Alliance canadienne.

François Pilote, un organisateur conservateur de longue date au Québec qui avait suivi Jean Charest au Parti libéral, et son frère Pierre, ancien vice-président de l'aile québécoise, se sont rangés derrière Tom

Long. André Viau, ancien organisateur de Jean Charest, Frédéric Loisel, fils de l'ex-ministre Gilles Loisel, et Pierre Miquelon, ex-directeur des communications de l'aile québécoise les ont également suivis.

«Voir partir André Viau, François et tous les autres, je pense que c'est un gros coup pour le parti, a repris M. Harvey. Ce n'est pas une raison de désespérer, mais on doit réfléchir à tout ce qui se passe et ce n'est pas une situation facile pour notre leader, il n'y a pas d'erreur. Par contre, ce qui est consolant, c'est que tous les partis à la Chambre des communes vivent une période qui est difficile.»

Selon M. Harvey, la montée de l'Al-

liance canadienne a de quoi inquiéter les conservateurs. Le parti a du mal à éponger une dette de 7,4 millions de dollars alors que l'Alliance a le vent dans les voiles à l'approche des élections fédérales.

«Ils en ont, de l'argent, et c'est ça qu'on n'a pas, nous», a-t-il insisté.

M. Pilote, quant à lui, a expliqué qu'il était temps de «provoquer» un changement. «Il y a un vide actuellement et on pense qu'avec Tom, on va pouvoir le remplir», a-t-il expliqué au cours d'un entretien téléphonique.

«Je respecte M. Clark, je respecte mes amis du parti, je respecte le parti, mais je pense qu'on était mûrs pour faire un pas en avant.»

## Brancher les familles sur Internet

### Avis aux fournisseurs Internet et aux détaillants d'équipements informatiques

**Vous pouvez dès maintenant vous inscrire**

Le programme «Brancher les familles sur Internet» entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai. Les fournisseurs Internet et les détaillants d'équipements informatiques désireux de faire partager les avantages de cette mesure à leur clientèle doivent obtenir au préalable un numéro d'inscription auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC).

Les commerçants peuvent se procurer le formulaire d'inscription et le guide expliquant ce programme et ses modalités sur le site Web du ministère de l'Industrie et du Commerce au: [www.familles.mic.gouv.qc.ca](http://www.familles.mic.gouv.qc.ca) ou en composant l'un ou l'autre des numéros suivants:

**pour la région de Québec,**  
**(418) 691-5860**  
**ailleurs au Québec,**  
**1 877 286-4281.**

### L'aide accordée aux familles

- 75% des coûts d'accès à Internet pendant deux ans, jusqu'à un montant maximum de 200\$ par an;
- un montant de 250\$ maximum par an, durant deux ans, pour la location ou l'achat d'un ordinateur multimédia.

### Le versement de l'aide financière

Dans tous les cas, l'aide financière prend la forme d'un rabais consenti directement aux familles par les commerçants. Ces derniers obtiennent par la suite un remboursement du gouvernement du Québec.

### Les familles admissibles

Les familles qui recevront un montant d'allocation familiale de la Régie des rentes du Québec entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 mars 2001.

Demandez dès maintenant votre numéro d'inscription au MIC et contribuez à faire du Québec une société branchée sur l'avenir.

Québec  
Industrie et Commerce

# Le Vieux-Québec Humour & Gastronomie

## Le cadeau idéal!



Hôtel Château Laurier  
1220, Place George-V Ouest  
(coin Grande-Allée)



Château Bellevue  
16, rue de la Porte  
Vieux-Québec



Manoir Lafayette  
661, Grande-Allée Est

# 179\$

par personne pour 2 nuits, tout inclus (occ. double, chambre régulière). Valable jusqu'au 30 avril 2000.

Du 1<sup>er</sup> mai au 23 juin 2000 : 199,00\$

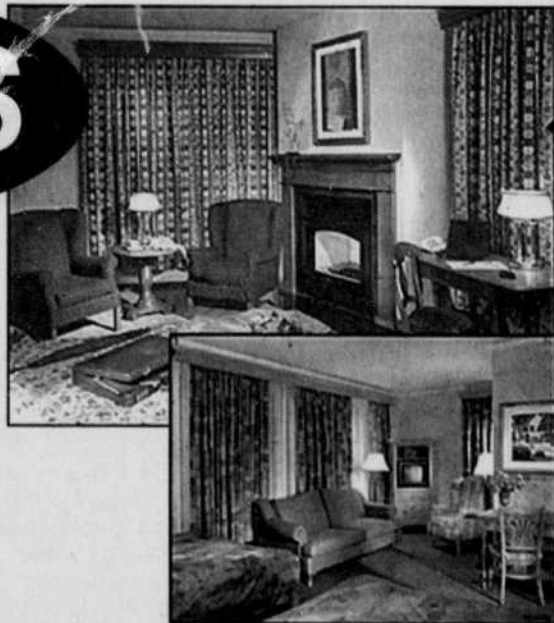
- 2 nuits à l'hôtel de votre choix (chambre régulière)
- Le stationnement sur place
- Toutes taxes incluses
- Pourboires sur les repas inclus
- 2 soupers table d'hôte (5 services) pour 2 personnes au restaurant de votre choix :
  - Le Louis-Hébert
  - Le Patrimoine
  - Aux Anciens Canadiens
  - La Caravelle
- Les petits déjeuners complet

Entrées pour l'exposition FOU RIRE

Trois hôtels... un seul numéro  
**1.877.999.9621**

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait  
**Humour et Gastronomie 10%**  
Valable du dimanche au jeudi jusqu'au 30 avril 2000

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait  
**Humour et Gastronomie 10%**  
Valable du dimanche au jeudi jusqu'au 30 avril 2000



MUSÉE DE LA CIVILISATION  
Québec

## 2 entrées pour l'exposition FOU RIRE



## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## ADOLESCENT

SUITE DE LA PAGE 1

le 7 et le 14 février. Pire, il s'est vanté sur des sites de bavardage cybernétique d'avoir réussi à paralyser E\*Trade et CNN. Dans le jargon technologique, il s'agit d'un *cracker* plutôt que d'un *hacker*, ou encore un pirate d'eau douce qui se contente de recopier des recettes déjà faites.

Dès le 14 février, le FBI savait que le suspect recherché habitait la région de Montréal. Le lendemain, les enquêteurs de la GRC avaient trouvé lieu de résidence de Mafiaboy sans connaître son identité réelle. Ecoute électronique, filature et perquisitions au domicile de l'ado ont débouché sur deux mises en accusation formelles pour méfait de données sur le site Internet de CNN et ses 1200 sites connexes. Mais selon le procureur Louis Miville-Deschênes, la preuve est suffisante pour accuser le jeune des attaques commises sur le site de Yahoo et quelques autres.

«Mafiaboy avait un niveau de connaissances plus élevé que la moyenne des gens mais rien pour le qualifier de génie», a résumé hier Jean-Pierre Roy, responsable de la section des crimes informatiques à la GRC.

Grosso modo, l'adolescent aurait utilisé des logiciels disponibles sur Internet pour lancer des attaques en déni de service sur des sites Internet américains. De telles attaques exigent d'abord que le *hacker* pirate des dizaines sinon des centaines d'ordinateurs auxquels il commandera par la suite de contacter le site visé. Les demandes de connexion à répétition qui s'ensuivent ont pour effet de paralyser le site en question. N'importe quel adepte du Web le moins expérimenté peut en faire autant.

Arrêté samedi dernier, Mafiaboy a comparu lundi devant le Tribunal de la jeunesse, à Montréal, où il a plaidé non-coupable. Il risque au maximum deux ans de prison s'il perd son procès. Pour un adulte, la peine suprême pour ce genre de délit est de dix ans.

A Washington, la ministre de la Justice fédérale Janet Reno a réclamé une peine sévère pour Mafiaboy, dont les attaques auraient coûté plusieurs centaines de milliers de dollars aux compagnies ciblées. «Je crois qu'il est important en premier lieu [...] de faire savoir aux jeunes que leur âge ne les empêchera pas d'être inquiétés pour ce genre de fait, a-t-elle dit. De manière encore plus importante, nous devons renouveler nos efforts pour enseigner aux jeunes, aux enfants, la morale cybernétique.»

Comme Mafiaboy est mineur, la loi interdit de divulguer son identité. Le jeune habite une ville de banlieue cossue de Montréal où les journalistes ont fait le pied de grue hier jusqu'en fin de soirée, mais sans grand succès.

L'avocat de la famille, Yan Romanowski, a pour sa part indiqué par voie de communiqué qu'il anticipe un procès «long et complexe». Il se demande bien comment un jeune de 15 ans aurait pu commettre ces attaques en déni de service contre des multinationales qu'il présume «équipées des systèmes de sécurité les plus avancés et avant-gardistes».

Mafiaboy a été remis en liberté sous de multiples conditions en attendant son retour en chambre de la jeunesse le 6 juin prochain. Il ne doit pas utiliser un ordinateur (sauf à des fins scolaires et sous supervision d'un adulte), il ne doit pas se connecter à Internet et ne doit pas se trouver dans des établissements où sont vendus ou loués des ordinateurs. Il doit enfin éviter de contacter trois de ses meilleurs amis.

Le procureur Louis Miville-Deschênes a expliqué que ces trois jeunes auraient pu être au courant des attaques. L'enquête se poursuit pour identifier des complices probables de Mafiaboy, à Montréal comme à l'étranger. Plusieurs *hackers* se seraient donné le mot pour attaquer des sites commerciaux au début de février. L'offensive des pirates de la Toile coïncidait à peu de chose près avec la sortie d'un puissant logiciel facilitant les attaques en déni de service.

Le sergent Jean-Pierre Roy a par ailleurs indiqué que l'adolescent n'en était probablement pas à son premier crime informatique, ce qui laisse présumer de son «intention malicieuse». Il a été arrêté même si l'enquête n'était pas encore terminée pour éviter une récidive.

Les enquêteurs doivent passer à travers une quantité appréciable de données numériques afin de déterminer si des accusations additionnelles seront portées ou non contre Mafiaboy. L'ordinateur de l'ado a été saisi lors de la perquisition et ses moindres puces sont actuellement déséquées au laboratoire informatique de la GRC.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 8858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

## ANIMAUX

SUITE DE LA PAGE 1

(famille des carpes). Cette décision était d'autant plus incontournable que le chevalier cuirvé est la seule espèce animale «endémique», c'est-à-dire qu'on ne le trouve qu'au Québec, ce qui rendait prioritaire la protection de ce maillon du capital génétique planétaire en raison des engagements pris dans le cadre de la Convention de Rio sur la biodiversité.

Le Richelieu et le Saint-Laurent, qui abritent les derniers chevaliers cuirvés, accueillent par ailleurs une des nouvelles espèces protégées, la tortue-molle à épines. Cette dernière, qui peut vivre plus de 50 ans, se concentre au lac Champlain, où elle semble encore se reproduire. Plusieurs observations la situent aussi dans le Richelieu et de façon plus marginale dans l'Outaouais. Avec son nez pointu, ses pattes palmées et sa coquille molle, elle est assez typique mais difficile à observer car c'est un animal craintif, aux réactions rapides... dans l'eau, qui survit ici surtout grâce à la longévité de ses représentants. Québec entend identifier ses principaux habitats pour les protéger contre les prédateurs (ratons laveurs et mouffettes) et les empiètements agricoles et urbains. Les deux espèces les plus spectaculaires de la nouvelle liste sont sans contredit les bélugas du Saint-Laurent, qui forment une population distincte de celle de la baie d'Hudson, et le carcajou, démon mythique et personnage central de plusieurs légendes amérindiennes.

Les bélugas du Saint-Laurent forment une petite population d'environ 500 individus, principalement menacés par la pollution toxique du Saint-Laurent. Une étude récente d'Environnement Canada identifie les herbicides toxiques du fleuve, dont 12 sur les 24 principaux se retrouvent dans le port de Montréal, comme une des principales causes de leur extinction possible. Victimes d'une intense chasse commerciale pendant la première moitié du dernier siècle, ils se sont ensuite retrouvés avec des problèmes de santé majeurs après avoir été transformés en véritable dépotoirs toxiques vivants. Certaines carcasses échouées ne peuvent d'ailleurs être enlevées dans un site de déchets domestiques parce qu'elles dépassent les normes sur les déchets dangereux. On y trouve des concentrations affolantes de BPC, de mirex, de DDT et d'autres organochlorés avec de fortes concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Tumeurs et lésions multisystèmes se transmettent aux rejets. Le dérangement par les bateaux de touristes et certaines expéditions scientifiques ajoutent à leurs stress.

Québec estime que le rétablissement de cette population passe par la réduction des contaminants dans le fleuve, la diminution du dérangement, le contrôle des risques de catastrophes écologiques et un suivi serré de son évolution.

Mais rien de tel n'est possible pour le carcajou, dont on ne connaît ni le nombre ni les habitats préférés. Cet animal, le plus grand de la famille des mustélidés terrestres, serait potentiellement présent partout au Québec, mais on ne le trouve nulle part! Grand amateur de porcs-épics et de caribous, cet animal, devant lequel l'ours et le loup cèdent le terrain, est aussi d'une ruse légendaire. La dernière capture officielle remonte au Québec à l'hiver 1979-80. On interdit aujourd'hui aux Blancs de le trapper et on pense même réintroduire des spécimens en région nordique. Le carcajou est particulièrement menacé par le déboisement intensif des grandes forêts nordiques et, plus récemment, de la forêt boréale. Les autochtones du Nord de la province conservent le droit de le capturer et

de l'abattre, un privilège que Québec n'a pas osé toucher au risque de compromettre la survie de l'espèce...

## Au tour des oiseaux

Les trois autres espèces qui figurent désormais sur la liste des espèces menacées du Québec sont des oiseaux.

Le grèbe esclavon ou cornu ne se retrouve qu'aux îles de la Madeleine, dans les petits étangs et marais d'eau douce. Le dernier inventaire a identifié entre six et huit couples. Fait surprenant, cette «population», si l'on peut dire, se limiterait à ce nombre depuis une centaine d'années! On a créé le refuge de la Pointe-de-l'Est pour protéger l'espèce précaire.

Les îles de la Madeleine abritent par ailleurs la population de pluviers siffleurs la plus stable que l'on connaisse au Canada, où cette espèce, comme ici, est aussi considérée comme menacée, autant dans les Maritimes que dans l'Ouest. Les problèmes de cet oiseau de rivage sont en partie le fait de sa drôle de manie de nicher sur les plages de sable, striées en tous sens par les amateurs de véhicules tout-terrains (VTI). Au Québec, les populations de la Gaspésie et de la Basse-Côte-Nord sont particulièrement en danger.

Quant à la pie grièche migratrice, son déclin est fondamentalement attribuable à la perte d'habitats naturels en raison du déboisement des régions méridionales à des fins agricoles. Ce passereau prédateur était fort abondant dans le passé. On ne connaît aujourd'hui que quelques couples nicheurs.

Le Québec a irrémédiablement perdu au moins trois espèces, soit la tourte, le grand pingouin et le canard du Labrador. Il y a quelques années, les brochures gouvernementales ajou-

taient à la liste des disparus le bar rayé qui, malgré son extrême précarité dans l'estuaire, n'est pas encore protégé par un classement officiel, tout comme le cougar de l'Est, dont on ne connaît aucune capture depuis des lunes malgré des observations occasionnelles et difficiles à vérifier. Mais le dossier le plus intrigant est celui du caribou des bois. Le troupeau de la Gaspésie serait protégé par un zonage spécial en forêt. Il habite surtout le parc provincial. Ses cousins de la rive nord sont en moins bonne posture! On connaît deux hardes déclinantes dans la région de Val-d'Or, quelques-unes sur la Côte-Nord, et il a fallu en réintroduire dans le parc des Grands-Jardins.

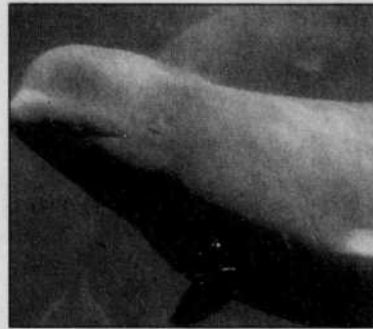
La rumeur veut que toutes les tentatives de protéger les derniers survivants de cette sous-espèce, autrefois fort abondante dans les forêts d'ici, se butent à la crainte du gouvernement de devoir restreindre l'appétit des exploitants forestiers dans les régions où cette espèce refuse de lâcher prise envers et contre toute logique...

## Vulnérable



Rainette faux-grillon (Otaouais et sud du Québec)

## Menacés



Béluga du Saint-Laurent (estuaire fluvial)



Carcajou (forêts nordiques)



Grèbe esclavon (cornu) (îles de la Madeleine)



Pie-grièche migratrice (sud du Québec)



Pluvier siffleur (Gaspésie-Basse-Côte-Nord)



Chevalier cuirvé (Richelieu-Saint-Laurent)

## LECTURE

SUITE DE LA PAGE 1

En Haïti, comme dans le Québec d'une certaine époque d'ailleurs, on faisait beaucoup l'expérience des livres à travers la littérature étrangère. Cette rareté de la production littéraire nationale peut engendrer de bons lecteurs. Adolescent, Laferrière lit donc *Climats* d'André Maurois, «un livre d'ambiance et d'atmosphère» dont il a depuis oublié l'histoire et n'a conservé que l'émotion. Malade de fièvre, Dany avait trouvé un cocktail de cerises cuites dans l'alcool, avec du sirop d'orgeat. «J'ai bu en lisant ce livre et je ne me rappelle pas si c'était les mots ou l'alcool, mais j'étais dans un état d'ivresse totale.» Maître de l'ambiance, Maurois avait su le retenir.

Toujours dans le sillage de sa grand-mère, Laferrière découvre Stefan Zweig, qui l'entraîne dans *La Pitié dangereuse* et *La Confusion des sentiments*. «Ça, c'est un auteur qui a occupé mon adolescence.» *La Pitié dangereuse* est l'histoire d'un homme qui aime une femme infirme: «Est-ce qu'il l'aime vraiment? Je n'en suis pas sûr, en fin de compte.» Pour Laferrière, c'est un ouvrage puissant, «la découverte du piège», de l'idée d'être pris dans ses sentiments, comme dans la glu, comme dans les sables mouvants. «C'est comme l'amour, c'est quelque chose d'assez attirant, on n'en sort pas...», se souvient-il. Zweig, cela vous étreint le cœur, dit-il, avant de passer au grand Alexandre Dumas, des *Trois Mousquetaires* et du *Comte de Monte-Cristo*. «Quand tu as le week-end et un bon Dumas, tu as de l'espace», dit-il.

La liste serait longue, de tous les livres qu'on marque l'écrivain, dans la fascination qu'il a eue pour ces lettres qui traduisent une émotion, un décor. Subjugué par la peinture, Laferrière se définit comme un peintre primitif. Ses premiers textes dans un journal de Port-au-Prince étaient d'ailleurs des portraits d'artistes, dans ce pays d'Haïti où on peint comme ici on joue au hockey. Sur la nudité de la page blanche, il apprend la magie, cette recette mystérieuse qui fait rendre en mots l'odeur du jus qui s'échappe de la mangue fendue, mais

aussi l'odeur de la pauvreté et de la misère. Dans la Dictionnaire des Amériques, qu'il donnait plus tôt cette semaine, Laferrière avait d'ailleurs introduit le mot «kwashiorok», nom d'origine ghanéenne désignant une maladie extrêmement commune dans les pays du Tiers-Monde et qui fait ballonner le ventre des enfants. Car la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur est aussi l'occasion de s'ouvrir à divers univers.

Pour l'occasion, les éditions Fides publient et distribuent gratuitement un petit livre-signet intitulé *Un siècle de littérature*, signé par Gilles Marcotte, qui retrace d'un seul élan l'histoire de la littérature québécoise, de Nelligan à aujourd'hui. On y accompagne Louis Hébert et *Monsieur Ripois* et la *Némésis*, ou Claude-Henri Grignon avec *Un homme et son péché*.

On retient son souffle lorsque arrive Anne Hébert, avec *Le Torrent* et les poèmes du *Tombeau des rois*. Dans une allocution prononcée à la fin des années 50, Hébert a dit: «Notre pays est à l'âge des premiers jours du monde. La vie est ici à découvrir et à nommer...» Aujourd'hui, le Québec a intégré les univers d'écrivains venus d'ailleurs.

Lectures, mais aussi activités pour la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, quelque 200 personnes en processus d'alphabetisation sont invitées à assister à un entretien entre l'homme de théâtre Jean-Claude Germain et l'écrivaine Pauline Gill au Théâtre Gesu, aujourd'hui à 14h. La Centrale de l'enseignement du Québec et le Groupe Ville-Marie littéraire ont pour leur part organisé des rencontres d'écrivains avec les classes dans les écoles et les collèges du Québec. Ces établissements pourront participer à un concours, et deux bibliothèques, l'une de niveau secondaire et l'autre de niveau collégial, gagneront une collection de 500 titres publiés au Groupe Ville-Marie littéraire. Trois bibliothèques de niveau secondaire et une, collégiale recevront pour leur part la collection complète des classiques québécois publiés chez TYP. Le tout vise à améliorer l'état d'indigence avancé dans lequel se trouvent malheureusement plusieurs bibliothèques scolaires québécoises.

## MUNICIPALITÉS

SUITE DE LA PAGE 1

il est clair que Québec adopte une vision essentiellement urbaine en visant deux objectifs principaux: la réduction du nombre de municipalités et l'agrandissement du territoire des communautés métropolitaines. Le gouvernement compte redessiner la carte municipale et laisser sa gestion à des communautés renforcées qui n'auront pas de pouvoirs de taxation au départ mais pourraient éventuellement en obtenir.

Dans un premier temps, les membres des futures communautés métropolitaines de Montréal, Québec et Hull ne seront pas élus au scrutin direct et n'auront pas accès aux taxes, mais Québec dit vouloir poursuivre la réflexion «quant à l'opportunité de doter les communautés [...] d'outils fiscaux».

En plus de quote-parts versées par les municipalités et de transferts gouvernementaux, les communautés métropolitaines auront droit aux revenus de tarification, aux droits et taxes reliés aux transports en commun, mais également aux péages et taxes sur le stationnement ainsi qu'aux revenus d'un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière.

En outre, Québec songe à faire profiter les communautés métropolitaines — communautés urbaines élargies aux régions métropolitaines de recensement (RMR) — de redevances de développement. Existant dans les autres provinces canadiennes, il s'agit d'une tarification prélevée avant de promouvoir de nouveaux développements touchant principalement les infrastructures lourdes. Avant de l'adopter, Québec veut mener une étude en profondeur de cette option d'ici un an.

Comme prévu, la réforme vise de nouvelles fusions municipales. A Montréal, toutes les solutions restent ouvertes, même celle du maire Bourque d'une île, une ville». Québec attendra à la fin d'octobre les recommandations de ses comités-conseils avant de décider des regroupements jugés nécessaires. Mais, souligne-t-on, «l'incidence des divers scénarios sur l'affirmation du caractère francophone de la région métropolitaine de Montréal devra être prise en considération, de même que leurs conséquences fiscales».

Plusieurs modifications législatives sont prévues pour permettre au gouvernement de «dérégler» les regroupements municipaux. Ce printemps, Québec créera les communautés métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. Également, une loi sur les fusions sera déposée. La Commission municipale du Québec verra ainsi son rôle prendre de l'importance en obtenant le pouvoir d'intervention en matière de regroupements, mais c'est Québec qui tranchera, avec ou sans référendum consultatif sur la question.

Pour faciliter les fusions, la législation comprendra un «ajustement du cadre des relations de travail» sur les accreditations syndicales et les conventions collectives. Les syndicats pourront d'abord tenter de s'entendre entre elles lors des fusions. Sinon, un commissaire interviendra et rendra une décision sur la tenue d'un vote s'il le désire. Quant aux conventions collectives, elles seront examinées par un arbitre qui pourra aussi limiter le droit de grève. Enfin, Québec modifiera le programme de péregrination municipale pour éviter qu'il ne fasse obstacle aux regroupements municipaux.

L'Union des municipalités du Québec estime qu'il s'agit de mesures insuffisantes pour assurer des fusions en douceur au Québec. Le président de l'UMQ, Mario Laframboise, pense que le gouvernement est de «collusion» avec les syndicats dans ce dossier. L'UMQ réclame toujours l'abolition des planchers d'emploi et des modifications au Code du travail.

En ce sens, M. Laframboise dit se retrouver davantage dans les solutions préconisées par le Parti libéral de Jean Charest et la lettre que celui-ci a fait parvenir à tous les élus municipaux du Québec la semaine dernière.

«Pour le Parti québécois, les municipalités ne sont que des créatures de la province», écrit-il en dénonçant les fusions forcées, comme l'a également fait hier le président de la Fédération québécoise des municipalités, Florian Saintonge. Ce dernier croit qu'il peut encore influencer le cours des choses d'ici l'adoption de projets de loi pour restaurer le respect de l'autonomie municipale. «La bouchée est trop grosse, on va s'étouffer», dit-il en parlant des plans de la ministre Harel.

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole maintient tout de même dans sa réforme son idée maîtresse de renforcement des agglomérations urbaines et des MRC. Le territoire des communautés urbaines sera élargi et les compétences des nouvelles communautés métropolitaines comprendront l'aménagement du territoire, les transports en commun, le logement social, le développement économique, les équipements régionaux, l'environnement, la sécurité publique et l'évaluation foncière. Dans tous les cas cependant, les balises seront tracées à Québec. En absence d'accord sur l'important partage de la croissance de l'assiette foncière, par exemple, les modalités seront déterminées par le gouvernement. A Montréal, la communauté métropolitaine sera composée de 30 personnes, dont les maires de Montréal, Laval et Longueuil. Les travaux visant à sa mise en place débuteront au mois de juillet.

## UQAM

SUITE DE LA PAGE 1

Il a officiellement quitté son poste le 1<sup>er</sup> avril dernier alors que son mandat, commencé en 1996, devait se terminer en janvier 2002. Cette nouvelle survient au moment où les universités québécoises — et l'UQAM en particulier — réclament à grands cris des sommes additionnelles du gouvernement pour assurer leur développement. Le Syndicat des professeurs, qui applaudit au départ de M. Dufour, s'insurge contre le montant que l'université choisit de verser à un cadre supérieur démissionnaire. «Pourquoi un cadre qui quitte de son plein gré devrait recevoir l'équivalent de trois ans de salaire alors que l'université est en déficit de 22 millions?», expliquait hier Louis Gill, premier vice-président du SPUQ. «Quand un professeur démissionne, il ne reçoit pas un sou. Nous ne voyons pas pourquoi il devrait en être autrement avec les cadres supérieurs.»

A l'UQAM, le salaire du recteur s'élève à 125 000 \$ tandis que les cadres supérieurs, dont les vice-recteurs, reçoivent des salaires qui varient entre 106 000 et 112 500 \$ par année, a précisé hier Josette Guimont, directrice des communications. Le vice-recteur aux ressources humaines et affaires administratives reçoit 112 500 \$.

L'administration de l'université n'a formulé aucun commentaire à ce sujet hier, précisant au passage que l'entente entre l'UQAM et Alain Dufour était de nature strictement confidentielle. Selon nos informations, il est de pratique courante, au moment du départ d'un cadre, d'offrir en général l'équivalent d'une année complète de salaire sous la forme d'un congé de perfectionnement. Au privé, il n'est toutefois pas rare qu'un cadre supérieur démissionnaire reçoive l'équivalent des années prévues à son contrat en indemnités, une clause qui est parfois même inscrite au contrat, et ce, peu importe qu'il s'agisse d'un départ volontaire ou non.

Au moment de la démission de la rectrice Paule Leduc, en janvier dernier, le SPUQ s'était réjoui de sa décision, mariant à cette joie le souhait de voir le reste de l'équipe de direction faire de même. La démission d'Alain Dufour survient un mois après le départ officiel de Mme Leduc. Il s'agit du seul vice-recteur à avoir quitté son poste depuis.

Au moment où elle partait, Paule Leduc avait invoqué à la fois le manque d'appui du corps professoral à son endroit mais également la situation financière fragile de l'UQAM.

